



POINT DE PRESSE SUR LES TÉMOIGNAGES INFORMELS

COLLEEN PARRISH

LE 12 JUIN 2008

JE ME TROUVE AUJOURD'HUI, PARMİ VOUS, POUR VOUS DONNER QUELQUES INFORMATIONS GÉNÉRALES AU SUJET DES TÉMOIGNAGES INFORMELS PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA PHASE 2 DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL, ET RÉPONDRE À VOS QUESTIONS.

COMMENÇONS PAR LA PLUS SIMPLE QUESTION : QU'ENTEND-ON PAR « TÉMOIGNAGE INFORMEL »?

LES SÉANCES DE « TÉMOIGNAGE INFORMEL » SONT L'OCCASION, DANS UN CONTEXTE PRIVÉ ET RÉCONFORTANT, DE RACONTER SON HISTOIRE, DANS SES PROPRES MOTS, SANS QU'AUCUNE QUESTION NE SOIT POSÉE. CEUX QUI ENTENDRONT CES TÉMOIGNAGES INFORMELS SERONT DEUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF, QUI CHANGERONT CHAQUE FOIS. LA PERSONNE QUI DONNE LE TÉMOIGNAGE PEUT PARLER DU SUJET QU'ELLE CHOISIRA; POUR DE NOMBREUX SURVIVANTS DE VIOLENCE, PAR EXEMPLE, L'IMPORTANT EST DE PARLER DE L'IMPACT QUE LES ACTES DE VIOLENCE ONT EU

SUR LEUR VIE PLUTÔT QUE DES ACTES EUX-MÊMES. UN GRAND NOMBRE DE SURVIVANTS PRÉFÈRENT PARLER DE CE QUI LEUR EST ARRIVÉ APRÈS; C'EST CE DONT ILS ONT BESOIN.

LA POSSIBILITÉ DE FAIRE DES TÉMOIGNAGES INFORMELS EST OUVERTE ÉGALEMENT À TOUS CEUX ET CELLES QUI ONT ÉTÉ TOUCHÉS PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL : PROFESSIONNELS, MEMBRES DE LA FAMILLE, OU CEUX QUI ESTIMENT AVOIR ÉTÉ INJUSTEMENT ASSOCIÉS À DES AUTEURS DE VIOLENCE, PAR EXEMPLE. TOUS CES GENS ONT SUBI DES CONSÉQUENCES DONT ILS VOUDRAIENT PEUT-ÊTRE PARLER.

IL SE PEUT AUSSI QUE, SANS ÉVOQUER UNE EXPÉRIENCE PERSONNELLE, DES GENS SOUHAITENT FAIRE PART DE LEURS PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION POUR L'AVENIR. PAR EXEMPLE, ILS POURRAIENT PARLER DES SERVICES OU PROCÉDURES QUI AURAIENT PU LES AIDER ET QUI POURRAIENT AIDER D'AUTRES PERSONNES DANS LEUR SITUATION À L'AVENIR. COMMUNIQUER SES IDÉES POUR UN FUTUR MEILLEUR EST UN ACTE POSITIF ET IMPORTANT, SURTOUT POUR CEUX QUI ONT SOUFFERT DE SE SENTIR IMPUISSANTS DANS LE PASSÉ.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS DE BASE :

- LES INSCRIPTIONS POUR LES TÉMOIGNAGES INFORMELS COMMENCENT LE 13 JUIN 2008.

- LA PREMIÈRE DATE DISPONIBLE EST LE 23 JUIN 2008.

- POUR L'INSTANCE, NOUS PENSONS TENIR DES TÉMOIGNAGES INFORMELS JUSQU'AU 18 NOVEMBRE 2008.

NOUS AVONS PRÉPARÉ UN DOCUMENT DE QUESTIONS ET RÉPONSES ET UN DOCUMENT D'INFORMATION ÉTAPE PAR ÉTAPE QUI SERONT AFFICHÉS SUR NOTRE SITE, À LA RUBRIQUE « PHASE 2 ». CES DOCUMENTS SONT TRÈS DÉTAILLÉS ET DONNENT DES INFORMATIONS NOTAMMENT AU SUJET DES DATES DES AUDITIONS, DES PARTICIPANTS ET DES RÉSUMÉS.

CES DOCUMENTS INSISTENT SUR LE FAIT QUE LES TÉMOIGNAGES INFORMELS NE CONSTITUENT PAS DES ÉLÉMENTS DE PREUVE. ILS NE PEUVENT PAS ÊTRE INVOQUÉS POUR ÉTABLIR UNE FAUTE, PAR EXEMPLE. L'INTENTION DE CES TÉMOIGNAGES EST PUREMENT LA GUÉRISON PERSONNELLE ET LA RÉCONCILIATION AVEC LE PASSÉ.

UNE DES QUESTIONS QUI POURRAIT ÊTRE POSÉE EST LA SUIVANTE :
COMMENT AVONS-NOUS EU CETTE IDÉE DES TÉMOIGNAGES INFORMELS QUE LE COMMISSAIRE A ANNONCÉE AU DÉBUT DE L'ANNÉE ET QUE NOUS METTONS MAINTENANT À EXÉCUTION?

NOUS AVONS MENÉ DE VASTES CONSULTATIONS. NOUS AVONS RENCONTRÉ DES AVOCATS DES PARTIES. NOUS AVONS PRÉPARÉ UN DOCUMENT DE CONSULTATION QUE NOUS AVONS AFFICHÉ EN LIGNE POUR QUE LE PUBLIC PUISSE SE METTRE AU COURANT DES OPTIONS. NOUS AVONS SOLlicitÉ LES COMMENTAIRES DU PUBLIC ET NOUS EN AVONS REÇUS. NOUS AVONS TENU DES RÉUNIONS OÙ LES GENS POUVAIENT PARTICIPER ET PARLER DES IDÉES PROPOSÉES. NOUS AVONS ORGANISÉ UNE SÉANCE « PORTES OUVERTES » POUR PERMETTRE AUX GENS DE VENIR À L'HEURE QUI LEUR CONVENAIT POUR DISCUTER, SANS RENDEZ-VOUS.

LA PLUPART DES IDÉES PROPOSÉES ONT ÉTÉ BIEN REÇUES. PAR EXEMPLE, LES CHOIX AU SUJET DES RÉSUMÉS, L'AMBIANCE À CRÉER, LES ACCOMPAGNATEURS, ETC. LE POINT LE PLUS DIFFICILE A ÉTÉ DE CHOISIR CEUX QUI ENTENDRAIENT LES TÉMOIGNAGES.

LES OPINIONS DIVERGEAIENT : CERTAINS PRÉFÉRAIENT QUE CE SOIT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF ALORS QUE D'AUTRES SOUTENAIENT QUE LE COMMISSAIRE DEVRAIT ÊTRE PRÉSENT. CEPENDANT, COMME LE COMMISSAIRE L'A DÉJÀ EXPLIQUÉ DANS L'UN DE SES DISCOURS, POUR DES RAISONS PRATIQUES, NOUS AVONS DÉCIDÉ QUE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SERAIENT PLUS INDIQUÉS POUR ENTENDRE LES TÉMOIGNAGES.

L'UN DES FACTEURS QUI A INFLUENCÉ NOTRE DÉCISION A ÉTÉ LE BESOIN D'AGIR VITE ET DE COMMENCER RAPIDEMENT CES AUDITIONS. C'EST CE QUE LES MEMBRES DU PUBLIC NOUS ONT DIT PENDANT LES CONSULTATIONS, À PLUSIEURS REPRISES. C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE NOUS COMMENÇONS LES AUDITIONS DES TÉMOIGNAGES INFORMELS DÈS CET ÉTÉ.

NOUS ALLONS ESSAYER DE FAIRE CIRCULER LE MESSAGE DE LA POSSIBILITÉ DE PARTICIPER À DES TÉMOIGNAGES INFORMELS AU PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE PERSONNES. NOUS AVONS ÉCRIT À TOUTES LES PARTIES, AUX CONSEILLERS DU PROGRAMME DE COUNSELING ET À TOUTES LES PERSONNES FIGURANT SUR NOTRE LISTE D'ENVOI. CETTE LISTE CONTIENT LES NOMS DE PERSONNES QUI ONT EXPRIMÉ LEUR INTÉRÊT À L'ÉGARD DE LA PHASE 2. NOUS FERONS AUSSI PARAÎTRE DES ANNONCES DANS LES JOURNAUX LOCAUX, EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS, POUR ÊTRE SÛRS QUE TOUTES LES PERSONNES QUI POURRAIENT ÊTRE INTÉRESSÉES OBTIENNENT LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES.

NOUS POUVONS MAINTENANT PASSER AUX QUESTIONS. QUELQUES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SONT ICI PRÉSENTS, DONT CERTAINS D'ENTRE EUX SONT DES SURVIVANTS. ILS SONT PASSÉS PAR DES PROCESSUS SEMBLABLES À CELUI DES TÉMOIGNAGES

INFORMELS ET SERONT LES MIEUX PLACÉS POUR VOUS EXPLIQUER, À VOUS ET À TOUS CEUX ET CELLES QUI SONGENT À TÉMOIGNER, LES BÉNÉFICES POSSIBLES DES TÉMOIGNAGES INFORMELS SUR LE PLAN INDIVIDUEL.